



**HAL**  
open science

## Le paradigme journalistique : usage et utilité du concept

Jean Charron, Jean de Bonville

► **To cite this version:**

Jean Charron, Jean de Bonville. Le paradigme journalistique : usage et utilité du concept. 2003.  
sic\_00000790

**HAL Id: sic\_00000790**

**[https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00000790v1](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000790v1)**

Preprint submitted on 5 Nov 2003

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LE PARADIGME JOURNALISTIQUE : USAGE ET UTILITÉ DU CONCEPT

Jean Charron et Jean de Bonville  
Université Laval, Québec

Expliquer les mutations du journalisme exige des outils théoriques adaptés aux approches longitudinales ou diachroniques. L=histoire et la sociologie du journalisme ont été peu créatives à cet égard. Les chercheurs confrontés à cette problématique doivent donc forger eux-mêmes les outils nécessaires à leur entreprise. Nous reprenons dans cette communication un ensemble de propositions sur l=utilité du concept de *paradigme journalistique*. Nous constaterons d=abord que ces propositions répondent à des préoccupations théoriques anciennes. Nous reviendrons ensuite sur la définition du concept et signalerons en quoi il se distingue d=autres concepts théoriques voisins.

## 1 Usages du terme et du concept

Le terme paradigme s=est répandu dans les sciences sociales en grande partie sous l=inspiration des thèses développées par Thomas Kuhn en épistémologie et en histoire des sciences. Rappelons-en brièvement les éléments principaux. Pour Kuhn, la connaissance scientifique ne progresse pas uniquement de manière linéaire, par accumulation progressive de connaissances, mais aussi par bonds ou, pour utiliser sa terminologie, par \* révolution +. Par ailleurs, la science ne se définit pas d=abord comme un corpus de connaissances, mais plutôt comme une manière d=observer et d=interpréter la nature. Les instruments, les techniques, les méthodes, les problèmes, les théories communs à un groupe de scientifiques constituent ce que Kuhn appelle un paradigme. En d=autres termes, à l=intérieur d=un paradigme, les scientifiques s=entendent sur ce qui constitue un problème scientifique, sur les observations à mener, les données à recueillir, les manipulations à exécuter et sur la signification à donner aux résultats. Le travail du scientifique consiste à accumuler des observations sur les problèmes définis par sa communauté scientifique conformément aux règles en usage dans cette communauté. En régime de \* science normale +, les observations concordent entre elles et permettent d=accroître le corpus de connaissances de manière congruente avec les connaissances déjà disponibles. Lorsque leurs observations donnent lieu à des résultats non conformes avec ces connaissances, les scientifiques cherchent à adapter la théorie à ces \* anomalies +. La science progresse ainsi en surmontant les difficultés que présente le travail d=observation et d=expérimentation. Il arrive toutefois que l=accumulation

des anomalies remet en cause la théorie même rendant nécessaire la formulation d'une nouvelle théorie capable de résoudre ces difficultés. Lors de ces révolutions scientifiques, c'est l'ensemble du paradigme qui est éventuellement remis en cause.

En proposant de désigner par le terme *paradigme* une pratique journalistique spatio-temporellement située, nous ne prétendons innover ni du point de vue du vocabulaire ni du point de vue de la conception du journalisme. Depuis une vingtaine d'années, en effet, plusieurs auteurs ont appliqué ce terme au journalisme. Dans un article de 1985, Lance W. Bennett<sup>1</sup> et ses collaborateurs cherchaient à établir un parallèle entre les difficultés que peut poser la couverture journalistique de certains événements et la manière dont les scientifiques \* réparent + leur paradigme.

En français, le terme entre dans la composition de plusieurs syntagmes renvoyant à des objets apparentés à la pratique journalistique. Ainsi, Dominique Maingueneau parle dans un sens voisin de *paradigme discursif*<sup>2</sup>, Marlène Coulomb-Gully emploie les expressions *paradigme de l'information* et *paradigme du divertissement* pour rendre compte de la manière dont sont produits les programmes télévisés<sup>3</sup>, tandis que, pour Maurice Mouillaud et Jean-François Tétu, le *paradigme factuel* est composé de \* règles canoniques [...] [qui] ne sont rien d'autre que l'expression en surface d'une lecture de l'expérience qui est codée et arbitraire @<sup>4</sup>.

Toutefois, plus que le mot même de *paradigme*, c'est cette idée que la pratique journalistique repose sur un ensemble de conventions qui nous importe. Or, l'idée a été fortement mise en lumière par les tenants d'une approche constructiviste, pour qui le journalisme se résume à un ensemble de \* routines +. Ainsi, du constat que les journalistes obéissent à des normes professionnelles, à des codes ou à des conventions, on est passé à une \* rule-based conception of the journalistic

---

<sup>1</sup>W. Lance Bennett, Lynne A. Gressett, William Haltom, \* Repairing the news : a case study of the news paradigm +, *Journal of communication*, vol. 35, no 2 (1985), p. 50-68.

<sup>2</sup> Dominique Maingueneau, *Genèse du discours*, Bruxelles : Pierre Mardaga, 1984, p. 52. Le paradigme en question porte essentiellement sur le contenu sémantique du discours alors que dans notre conception le paradigme concerne surtout la manière dont ce contenu est aménagé.

<sup>3</sup>Marlène Coulomb-Gully, *Les informations télévisées*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.

<sup>4</sup>Maurice Mouillaud et Jean-François Tétu, *Le journal quotidien*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1989, p. 16.

process +<sup>5</sup>.

L=application du terme *paradigme* au journalisme s=est faite, dans ces travaux, à partir du modèle de Kuhn. Ainsi, les journalistes formeraient, comme les scientifiques, une communauté d=observateurs partageant une même définition de la réalité et disposant de techniques communes pour la décrire. L=apprentissage et la transmission du métier se ferait par l=imitation des modèles de ce que constitue le journalisme. Par ailleurs, la notion de *paradigme* se retrouve aussi dans plusieurs travaux qui ignorent le terme. Leurs auteurs s=inspirent volontiers de la linguistique structurale comme dans l=exemple suivant, tiré d=un article de Maurice Mouillaud : \* l'homme qui parle, écrit-il, parle la structure d'une langue sans la connaître ; n'y a-t-il pas une langue des journaux ou, au moins, un codage systématique de l'information ? @<sup>6</sup>. Le couple langue/parole, paradigme/syntaxe serait susceptible, selon Mouillaud, de servir de modèle explicatif de la production journalistique.

En linguistique structurale, le terme *paradigme* désigne les modèles sur lesquels se déclinent les formes linguistiques ainsi que les règles servant à produire des énoncés, tandis que les énoncés produits à l=aide de ces règles ou les formes déclinées relèvent du *syntaxe*. De même en est-il, pourrait-on dire, de toute production discursive ou symbolique qui n=est pas \* livrée au hasard +, selon les mots de Maurice Mouillaud. Ainsi, une toile de Picasso et un texte de nouvelle sont-ils les manifestations syntagmatiques de règles constitutives d=un paradigme artistique ou discursif. Ce paradigme est *pour ainsi dire* hors du temps et de l=espace, mais il existe bel et bien : il est présent \* en creux +, tel une matrice, dans le cerveau des acteurs et jusque dans la main du peintre ou au bout des doigts du journaliste. Il affleure dans l=activité des acteurs, dans leur production artistique ou discursive, laquelle est étroitement circonscrite dans le temps et l=espace. Toutefois, dans des situations exceptionnelles, lorsqu=interrogé sur les motifs de son action ou sommé de se justifier, l=acteur peut décliner, souvent sur le mode négatif, des parties du modèle, des éléments du paradigme : \* Ce n=est pas comme cela qu=on écrit un article... @, \* Je ne pouvais pas utiliser cette information... +, \* J=ai raté un bon \* scoop +... @, etc.

## 2 Définition du concept

---

<sup>5</sup>Lance W. Bennett, \* An introduction to journalism norms and representations of politics +, *Political communication*, vol.13 (1996), p. 383.

<sup>6</sup>Maurice Mouillaud, \* Le système des journaux (Théorie et méthodes pour l=analyse de la presse) +, *Langages*, no 11 (1968), p. 72.

Notre définition de *paradigme journalistique* ne s'éloigne guère des définitions plus ou moins complètes que nous venons d'évoquer. Un paradigme journalistique peut être défini, selon nous, comme \* un système normatif engendré par une pratique fondée sur l'exemple et l'imitation, constitué de postulats, de schémas d'interprétation, de valeurs et de modèles exemplaires auxquels s'identifient et se réfèrent les membres d'une communauté journalistique dans un cadre spatio-temporel donné, qui soulignent l'appartenance à la communauté et servent à légitimer la pratique. +<sup>7</sup> Attardons-nous un instant aux éléments de cette définition.

Il s'agit d'un *système normatif*, c'est-à-dire un ensemble de règles dans l'acception large que lui donne la théorie de la structuration<sup>8</sup>. Nous entendons donc *normatif* non pas seulement dans le sens d'une règle juridique ou déontologique, c'est-à-dire une règle formelle, explicite, dont les violations sont sanctionnées (ne serait-ce que moralement), mais aussi et surtout dans le sens d'une règle informelle, tacite et faiblement sanctionnée. Cette dernière catégorie de règles affectent la pratique des acteurs sociaux en profondeur, de manière diffuse mais très généralisée, tandis que les premières règles se manifestent de manière plus superficielle et plus localisée, souvent à l'occasion de conflits de normes.<sup>9</sup> La structure d'un texte de nouvelle, le type de propositions qu'on y retrouve (essentiellement des énoncés narratifs ou descriptifs), le lexique à employer et surtout à ne pas employer (par exemple, on n'écrira pas : \* Le premier ministre a rendu l'âme + ; encore moins : \* Le premier ministre a passé l'arme à gauche +, mais \* Le premier ministre est mort + est acceptable.) : tout cela fait partie des règles tacites dont l'existence n'apparaît, comme en creux, que lorsqu'elles sont *textuellement* enfreintes.

---

<sup>7</sup>Jean Charron et Jean de Bonville, \* Le paradigme du journalisme de communication : essai de définition +, *Communication*, vol.17, no 2, (1996), p. 51-97.

<sup>8</sup> Anthony Giddens, *La constitution de la société*. Paris : Presses Universitaires de France, 1987.

<sup>9</sup> On peut ranger parmi les règles \* profondes + d'un paradigme journalistique, les conventions portant sur l'objet de la pratique journalistique. Par exemple, dans le journalisme d'information du 20<sup>e</sup> siècle, on considère que les nouvelles doivent relater des événements récents. L'évidence de la proposition (Pour vérifier cet effet de naturalisation, il suffit de demander à notre lecteur d'imaginer un autre *contenu typique* que celui-là.) est un indice manifeste de la *profondeur* de la règle. Pourtant, les éléments *nouvelles*, *événement* et *récent* ne relevaient pas de l'évidence pour les journalistes d'opinion du 19<sup>e</sup> siècle, dont plusieurs s'insurgeaient contre la mode de la *nouvelle*. Autre évidence : on peut rapporter ce qui arrive de normal ou de routinier aux institutions et aux personnalités publiques, mais, en ce qui concerne les *gens ordinaires*, on se limite à ce qui leur advient d'exceptionnel. Cette dernière proposition est valide pour la fin du 20<sup>e</sup> siècle, mais ne l'est pas au 19<sup>e</sup> siècle.

En plus de la dénotation qu'il se voit assigner dans la théorie de la structuration (large extension dans le temps et l'espace à une proportion importante d'une communauté quelconque), le terme *système (normatif)* connote aussi la congruence interne de ces ensembles de règles ; il implique leur caractère organisé et organisateur. Pour faire consensus et apparaître naturelles à leurs utilisateurs, les règles doivent présenter un degré élevé de compatibilité entre elles. Par exemple, à partir du moment où le référent journalistique privilégié devient un événement récent, encore inconnu des lecteurs, les types d'assertion les plus appropriés sont la narration et la description<sup>10</sup>. Dans le même ordre d'idée, puisque l'événement est perceptible sensoriellement, il est possible de tenir un discours objectif à son sujet. Ce rapport au réel événementiel est d'autant plus approprié qu'aucun point de vue subjectif ne rallierait une forte proportion du lectorat diversifié d'un journal d'information à grand tirage. De même dans une société démocratique, dans laquelle la presse prétend jouer un rôle civique<sup>11</sup>, il est essentiel de rendre compte du fonctionnement des institutions parlementaires. L'importance accordée aux personnalités publiques découle de leur rôle de représentants *responsables* (c'est-à-dire devant rendre des comptes à leurs mandants) dans le système politique. Sur le plan linguistique, le registre soutenu s'impose lorsque l'on s'adresse publiquement à des citoyens à propos des gestes officiels posés par leurs représentants politiques.<sup>12</sup> Le caractère systémique des règles journalistiques s'explique par le caractère contingent du code journalistique ; celui-ci doit être adapté aux propriétés du *système* social d'une part et du *système* (socio)linguistique d'autre part. Il exprime un code social à partir du code linguistique disponible dans la société : sur le plan discursif, sa fonction spécifique est d'adapter l'un à l'autre.<sup>13</sup>

Ce système normatif n'est nulle part formulé tel quel, de manière explicite et dans son intégralité. Certes, des éléments, comme les normes déontologiques, peuvent

---

<sup>10</sup> De même, lorsque les médias deviennent redondants et l'information, pléthorique, narration et description perdent de leur pouvoir attractif, et d'autres stratégies discursives sont mises au point.

<sup>11</sup> Les discours sur les objectifs du journalisme abordent souvent cette question et appartiennent à l'idéologie du journalisme.

<sup>12</sup> À partir du moment où cette règle cesse de s'appliquer, on est en droit de se demander si le statut des institutions politiques n'a pas changé, dans la société en général, dans l'esprit des lecteurs ou celui des journalistes (ou dans les trois).

<sup>13</sup> Cette adaptation est dialectique et ne doit pas être considérée comme une fonction explicite, qui ferait l'objet d'une démarche téléologiquement orientée. Elle peut être désignée par le terme fonction qu'*a posteriori* et à des fins analytiques.

faire l=objet de discours officiels ou de pétitions de principe. Mais, pour l=essentiel, le système doit être décodé à partir de la pratique professionnelle, dont il en est le point de départ et d=arrivée. L=initiation au journalisme consiste donc dans l=imitation et l=intérieurisation de ce que font les journalistes : des normes déontologiques sans doute, mais surtout des \* réflexes +, des \* automatismes + qui font qu=un journaliste est capable de distinguer un \* événement + ponctuel, là où un profane ne voit qu=une suite ininterrompue d=activités,<sup>14</sup> de retenir d=emblée les éléments \* pertinents + et d=écarter des informations qui pourtant, aux yeux du profane, ne semblent pas avoir moins d=importance, d=ordonner, dans son texte, les différentes informations afin de mettre en valeur les plus significatives à ses yeux. Acuité de vision, justesse de décision, rapidité d=exécution, maîtrise des procédés stylistiques : autant de composantes de la compétence journalistique qui ne s=acquièrent que par la pratique. C=est pourquoi la formation des journalistes s=est, traditionnellement, faite sur le tas. Même dans les écoles de journalisme, on vise la transmission des règles du métier tel qu=il se pratique dans l=environnement ; on cherche même à restituer les conditions de la pratique en créant des journaux-laboratoires sur le modèle de salles de rédaction.

Mais qu=est-ce donc que l=on souhaite transmettre dans les écoles de journalisme et que les aspirants journalistes tiennent à acquérir ? S=agissant du droit et de la médecine, la réponse serait plus simple. Cependant, dans le cas du journalisme, il n=existe aucun ensemble spécifique de connaissances définissant ou constituant le *journalisme*. Il n=existe pas un corpus équivalent au code civil et au code criminel en droit, ou un ensemble de \* lois + scientifiques comme on en trouve dans les manuels de biologie. Le seul corpus pertinent de connaissances concernerait le référent journalistique, c=est-à-dire l=environnement social sur lequel s=exerce le journalisme, mais cet environnement est si divers, si complexe, si ramifié qu=il est illusoire d=imaginer une formation universitaire qui puisse y préparer adéquatement. Quant aux écoles de journalisme, elles cherchent moins à transmettre des connaissances qu=à favoriser l=acquisition d=un savoir-faire d=ordre cognitif portant sur la manière de discerner des référents spécifiquement journalistiques, de trouver le point de vue qui les rendra pertinents aux yeux du

---

<sup>14</sup>Une séance parlementaire, par exemple, n=est qu=une suite de discours, mais le correspondant saura y découvrir et y découper un \* événement +. Le journalisme parlementaire est particulièrement intéressant du point de vue de l=étude des paradigmes journalistiques (le pluriel implique que nous renvoyons ici au terme en tant qu=objet matériel, spatio-temporellement contingent) , puisque le référent demeure relativement inchangé depuis plus d=un siècle, mais que la représentation qu=en donne la presse s=est profondément transformée en réponse aux changements de paradigme ou du paradigme.

lecteur, et de les présenter conformément aux conventions. À la base de ce savoir-faire, des postulats généraux,<sup>15</sup> des cadres d'interprétation,<sup>16</sup> des valeurs<sup>17</sup>, enfin et surtout, des modèles<sup>18</sup> dont on peut s'inspirer dans sa propre pratique. Ces modèles ne proviennent pas de manuels, mais du milieu même dans lequel s'initie le novice : c'est un collègue expérimenté qui \* couvre + le même secteur, un journaliste connu d'un média concurrent, le style ou le ton d'un média en vogue, etc. Durant son initiation, le journaliste novice cherche plus à imiter qu'à se distinguer : se faire remarquer risque de ne pas être une stratégie gagnante auprès du secrétariat de rédaction et des collègues expérimentés. Mieux vaut un profil bas.

Le respect des règles du savoir-faire, c'est-à-dire du savoir-regarder, du savoir-penser et du savoir-écrire spécifiquement journalistiques, permet au nouveau journaliste d'accéder à sa communauté professionnelle. Mais respect ne signifie pas docilité. Un journaliste qui maîtrise les conventions, pour les avoir beaucoup fréquentées, peut se permettre quelque familiarité avec elles. Mais tous ne peuvent ainsi prendre leurs distances : s'écarter de la règle suppose que l'on dispose d'une solution de rechange acceptable. Comme toutes les traditions, la pratique journalistique trouve sa légitimité dans son existence même et dans le consensus sur sa pertinence.

### **3 Quelques concepts \* concurrents + de *paradigme***

Le vocabulaire de la sociologie contemporaine comporte plusieurs termes susceptibles de rendre compte d'une certaine manière du caractère systématique de la pratique journalistique. Nous en mentionnerons quelques-uns en insistant sur ce en quoi le concept de *paradigme* s'en distingue.

---

<sup>15</sup>Le journal présente l'actualité ; l'actualité est constituée d'événements ; un événement manifeste un écart par rapport au prévisible ; moins les protagonistes de l'événement sont socialement importants plus l'écart doit être grand ; etc.

<sup>16</sup>Le silence d'un ministre en réponse à la question d'un journaliste cache quelque chose de louche ; l'annonce d'un investissement est une bonne nouvelle ; les critiques à l'endroit des autorités établies recèlent certainement une bonne part de fondement ; etc.

<sup>17</sup>L'impartialité pour les uns, la justice pour d'autres ; la démocratie pour les uns, le progrès pour d'autres ; etc.

<sup>18</sup>Modèles d'articles, de journalistes, de journaux, etc.



Pour expliquer comment l=individu semble ajuster d=emblée et sans effort sa conduite aux contextes de son activité, Pierre Bourdieu a forgé le concept d=*habitus*. Ensemble de dispositions durables, intériorisées par l=individu, l=*habitus* est un \* principe générateur + à la source des pensées, des perceptions, des expressions, des actions qui ont pour limites le cadre spatio-temporel de leur réalisation. Le concept, considéré cette fois comme *habitus de classe*, est aussi supposé rendre compte de la régularité des comportements d=individus appartenant aux mêmes groupes sociaux. Selon Alain Accardo, \* seule [...] l'hypothèse d'un *habitus de classe* présent en chaque individu sous la forme d'un *habitus personnel* qui en est une variante structurale + permet de rendre compte du \* consensus journalistique + +<sup>19</sup>.

La notion d=*habitus* nous semble utile dans le premier emploi que lui assigne son instigateur. Ensemble essentiellement idiosyncrasique de dispositions, l=*habitus* ne renvoie à aucun objet particulier. En revanche, *habitus de classe* introduit un élément contradictoire dans le concept original en ce qu'il postule un objet spécifique (c=est-à-dire commun à tous les membres du groupe en tant que tels) aux dispositions individuelles. À cette première difficulté, inhérente à la structure même du concept, s=en ajoute une autre, qui découlerait de son application littérale au journalisme : on voit mal, en effet, comment on peut raisonnablement considérer les journalistes comme une *classe sociale* ou encore postuler avec vraisemblance qu'ils appartiennent tous à une même classe. L=expression *habitus professionnel*, que l=on retrouve sous la plume de Norbert Elias, serait ici plus appropriée. Toutefois, les inconvénients qui découlent, sur le plan théorique, de l=usage de l=un ou l=autre concept (*habitus de classe* ou *habitus professionnel*) nous semblent plus grands que les avantages qu'ils procurent. D=autant plus que le concept de *paradigme journalistique*, qui nous semble mieux fondé sur le plan cognitif, fournit à l=*habitus* individuel de Bourdieu l=objet spécifique qui lui est nécessaire pour expliquer la cohérence du comportement professionnel d=une communauté de journalistes. En effet, alors que le concept d=*habitus* désigne des dispositions, un principe générateur à l=*intérieur* de l=acteur, le paradigme est plutôt une *structure socio-culturelle* que le journaliste s=approprie progressivement et dont les éléments peuvent éventuellement être incorporés à son *habitus* individuel si la durée et l=intensité de la pratique professionnelle s=y prête.

---

<sup>19</sup>Alain Accardo, \* Pour une socioanalyse des pratiques journalistiques +, *Journalistes au quotidien : essais de socioanalyse des pratiques journalistiques*, Bordeaux : Le Mascaret, 1995, p. 39-40.

Une autre notion de la sociologie de Pierre Bourdieu, celle de *sens pratique*, partage une partie du champ sémantique dévolu au concept de *paradigme journalistique*. Grâce au *sens pratique*, l=acteur social de Pierre Bourdieu adopte d=emblée, de manière naturelle, semble-t-il, et souvent sans même y réfléchir, le comportement approprié aux circonstances. La fluidité des activités de la vie quotidienne trouve son explication dans ce sens pratique. Ce concept s=apparente à la notion de *conscience pratique*, telle que définie par Anthony Giddens : grâce à sa conscience pratique, l=acteur social maîtrise \* les règles et les tactiques grâce auxquelles la vie sociale de tous les jours se fait et se refait dans le temps et dans l'espace +<sup>20</sup>. Ces concepts ont tous deux pour fonction d=expliquer la *compétence* des acteurs sociaux dans l=exécution des tâches routinières de la vie quotidienne. Même si les deux syntagmes (*sens pratique* et *conscience pratique*) renvoient à la même acception (maîtrise des règles de l=action), nous préférons celui de *conscience pratique* parce que, dans la théorie de la structuration, il est associé à la notion de *conscience discursive*, qui ajoute une dimension importante à la compétence des acteurs sociaux puisqu=elle leur fournit la capacité réflexive sur leur pratique, les rend aptes à de rendre compte de leurs actes et du contexte des pratiques sociales. Il n=existe pas de démarcation nette entre conscience pratique et conscience discursive, mais la distinction entre les deux est utile du point de vue analytique.

Comme la notion d=habitus, la *conscience pratique* et la *conscience discursive* appartiennent à l=acteur social, mais se situeraient à un niveau moins fondamental. Alors qu=on peut dire que la *conscience pratique* implique des dispositions, on pourrait difficilement la considérer comme un \* principe générateur +, ce qui est le cas de l=*habitus*. Toutefois, du point de vue qui est le nôtre, ces deux notions complémentaires interviennent à un niveau optimal et permettent de faire l=économie du concept d=*habitus*. La conscience pratique d=un journaliste comprendrait donc notamment un ensemble d=éléments cognitifs lui permettant d=exhiber \* naturellement + sa compétence professionnelle. Portés au niveau de sa conscience discursive, ces mêmes éléments pourraient faire l=objet de raisonnements, de discussions, de justifications. Cette éventualité se produit notamment lorsque le comportement du journaliste, au niveau pratique, s=avère inadéquat et attire des commentaires négatifs. En ce sens, *conscience pratique* correspond aux éléments du *paradigme journalistique* qui sont profondément intégrés par le journaliste, au point d=être naturalisés. Mais, il est manifeste que les deux concepts ne sont pas synonymes. D=une part, comme l=*habitus*, la *conscience pratique* et la *conscience discursive* appartiennent à l=acteur social. D=autre part,

---

<sup>20</sup>Anthony Giddens, *La constitution de la société*, p. 141.

les éléments du *paradigme journalistique* intériorisés par l=acteur ne constituent jamais qu'une infime partie de ce qui compose la *conscience pratique*, puisque la compétence de l=acteur s'étend à l=ensemble des sphères sociales dans lesquelles il intervient de manière routinière. En revanche, compte tenu de l=importance qu=occupent les activités professionnelles dans la vie des travailleurs intellectuels que sont les journalistes, il n'est pas exclu que ces éléments se manifestent proportionnellement plus souvent au niveau de la *conscience discursive*.

Le concept de *formation discursive*, inspiré des travaux de Mikhaïl Bakhtine et de Michel Foucault, occupe une place importante en analyse du discours et pourrait revendiquer le rôle théorique que nous attribuons au concept de *paradigme journalistique*. Selon Bakhtine, \* les genres du discours organisent notre parole de la même façon que l'organisent les formes grammaticales (syntaxiques). Le locuteur reçoit donc, outre les formes prescriptives de la langue commune (les composantes et les structures grammaticales), les formes non moins prescriptives pour lui de l'énoncé, c'est-à-dire les genres du discours B pour une intelligence réciproque entre locuteurs ces derniers sont aussi indispensables que les formes de langue. Les genres du discours, comparés aux formes de langue, sont beaucoup plus changeants, souples, mais, pour l'individu parlant, ils n'en n'ont pas moins une valeur normative : ils lui sont donnés, ce n'est pas lui qui les crée. C'est pourquoi l'énoncé, dans sa singularité, en dépit de son individualité et de sa créativité, ne saurait être considéré comme une combinaison absolument libre des formes de langue. +<sup>21</sup>. Dans cette perspective, une formation discursive est un ensemble d=individus ou de groupes en tant qu=ils sont soumis à un système de contraintes leur permettant de produire un discours possédant des caractéristiques sémantiques et stylistiques communes. Ainsi, être journaliste, selon Dominique Maingueneau consisterait à \*être capable de reconnaître des énoncés comme \* bien formés +, c'est-à-dire relevant de sa propre formation discursive [la communauté des journalistes], mais aussi être capable de produire un nombre illimité d'énoncés inédits congruents avec cette formation discursive <sup>22</sup>.

Bien que voisines, les notions de *formation discursive* et de *paradigme journalistique* sont différentes. Ainsi, la *formation discursive* comporte deux dimensions distinctes : une population (même abstraite ou typifiée) de locuteurs et

---

<sup>21</sup> Mikhaïl Bakhtine, \* Le problème du texte +, dans *Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique*, [Suivi de *Écrits du cercle de Bakhtine*], Paris : Seuil, 1981, p. 286-287.

<sup>22</sup> Dominique Maingueneau, *Genèse...*, p. 53.

le code qui leur permet de produire un discours commun et reconnaissable comme tel. *Paradigme*, au contraire, exclut la première dimension et ne s=applique qu=à la dimension \* code +. De plus, en tant que code, *paradigme journalistique* et *formation discursive* seraient manifestement dans un rapport de spécifique à générique. Dans cette perspective, le concept de *pratique discursive*, tel que défini chez Foucault, s=apparente de plus près à notre définition de *paradigme*. Il nous semble préférable, toutefois, de maintenir la distinction entre les deux concepts. Ceux-ci renvoient alors l=un à l=autre : le premier, *paradigme*, occupant, par analogie, dans cette relation, la position du concept saussurrien de *langue*, et le second, *pratique discursive*, la position de *parole*<sup>23</sup>.

Mais une différence plus importante encore distingue les deux concepts. Tel que théorisé en analyse du discours, le concept de *formation discursive* demeure essentiellement une structure culturelle objective, extérieure aux agents, réductible à un système de contraintes discursives. Dans notre conception, un *paradigme journalistique* comporte certes des règles de production discursive, mais il implique aussi d=autres traits essentiels relatifs à son mode de diffusion et d=exploitation (mimétisme des pairs, statut des règles sur le plan cognitif, etc.) qui, sans être incompatibles avec la notion de *formation discursive*, n=en font toutefois pas partie. Cette différence importante s=explique sans doute en partie du fait de l=approche structuraliste de Michel Foucault qui se désintéresse de ce qui se passe \* dans la tête + des locuteurs.

#### 4 Utilité du concept

Selon nous, le concept de *paradigme journalistique*, appliqué à des unités spatio-temporelles de grande dimension, permet de rendre compte de phénomènes très importants qu=aucun autre concept ne suffit à expliquer. Nous appuierons cette prétention sur des exemples concernant un courant traditionnel de l=historiographie du journalisme et des recherches novatrices en la matière.

Selon une tradition historiographique dominante dans plusieurs pays, au 20<sup>e</sup> siècle, tradition qui conforte l=idéologie des journalistes en même temps qu=elle s=en inspire, l=évolution du journalisme se lit comme le récit de la conquête des libertés. Selon ce schéma narratif, grâce à la lutte d=une frange éclairée de la bourgeoisie,

---

<sup>23</sup> Cet usage de *pratique discursive* nous semble préférable à celui de Foucault, parce que plus conforme à l=usage usuel et parce qu=il permet de maintenir une distinction théorique essentielle entre les dimensions paradigmatique et syntagmatique d=une même réalité discursive. En effet, *pratique* dénote, dans le dictionnaire et le sens commun, l=idée d=une \* façon d=agir +, \* d=une mise en action des règles +. Si l=on désigne par *pratique discursive* les règles qui gouvernent une production discursive spécifique de quel terme dispose-t-on pour nommer l=acte même de produire un discours conforme à ces règles ? (Voir à ce sujet Jean Charron et Jean de Bonville, \* Le journalisme +, dans Denise Lemieux *et al.*, *Traité de la culture*, Québec : Éditions de l=IQRC, 2002, p. 889-907.)

appuyée par une poignée de publicistes courageux, la presse réussit à se libérer de l'emprise de pouvoirs autocratiques. À travers des combats successifs, la bourgeoisie conquiert ses droits politiques fondamentaux (régime parlementaire, droit de vote, État de droit, libertés d'opinion et expression), puis, elle en fait profiter l'ensemble de la société. L'histoire de la presse se divise alors en trois périodes fortement contrastées : une période d'asservissement au pouvoir monarchique ; un long intermède ponctué de conflits, tantôt larvés tantôt ouverts, au terme duquel la presse parvient à s'émanciper entièrement de toute tutelle politique ; enfin, depuis la fin du 19e siècle, la presse jouit d'une liberté presque totale. Au travers de ces avatars, le journalisme s'est progressivement affiné pour devenir un instrument fidèle de représentation du réel. D'abord déformée par les interventions des pouvoirs politiques, cette représentation s'est rapprochée de la réalité à mesure que l'autonomie et la responsabilité des journalistes s'élargissaient. Ce modèle disqualifie toutes les formes de journalisme antérieures à celle qui prévaut au 20e siècle. Dans cette perspective, les journalistes des siècles précédents n'apparaissent que comme les précurseurs plus ou moins habiles et plus ou moins lucides des véritables serviteurs de la vérité que sont les journalistes contemporains. Leur production discursive, qui semble obéir à une logique imparfaite, tronquée, n'est que balbutiement en regard de l'explosion de l'information qui caractérise le 20e siècle.

Évidemment, nous forçons le trait, mais, pour l'essentiel, le constat de cette interprétation libérale de l'histoire de la presse s'appuie sur l'idée de progrès. Or c'est avec cette conception téléologique que le concept de *paradigme journalistique* permet de rompre. Dans une théorie des changements paradigmatiques du journalisme, chaque société se dote des moyens d'expression congruents avec son état de développement économique, politique, social et culturel. Ainsi, la démocratie et la liberté d'expression, pour désirables qu'elles nous paraissent, auraient constitué des anachronismes dans l'Europe occidentale des 11e et 12e siècles, livrée aux invasions de toutes origines. D'autres problèmes, vitaux, se posaient, et la société médiévale s'est dotée des modes d'organisation et d'expression congruents avec son état de développement et sa configuration globale. De même, les journalisms de Renaudot, de Girardin et de Beuve-Méry sont différents, mais dans la perspective ouverte par l'approche que nous proposons, aucun n'est en droit supérieur aux autres. Ainsi, les questions que doit se poser le spécialiste de l'étude du journalisme ne sont pas : \* Comment et pourquoi la liberté de presse est-elle apparue ? +, mais plutôt : \* Pourquoi le journalisme de telle ou telle époque possède-t-il les propriétés discursives qu'il exhibe et pourquoi ces propriétés

disparaissent-elles au profit d'une autre configuration ? +. Notre approche procède d'un déplacement du centre de gravité : nous concevons le journalisme comme une pratique discursive, donc comme un phénomène de *communication*, alors que l'historiographie libérale le considère comme un moyen d'expression de l'opinion, donc comme un instrument *politique*. Certes, les deux points de vue sont légitimes et ne s'excluent pas l'un l'autre, mais le changement de perspective implique une interprétation totalement différente de l'évolution du journalisme.

Non seulement nos propositions théoriques permettent-elles un renouvellement de problématiques anciennes, mais elles tirent aussi d'impasses théoriques d'autres approches pourtant novatrices à plus d'un titre. Nous évoquerons à cet égard les travaux récents de Jean Chalaby et de Donald Matheson qui, tous deux, prennent résolument leurs distances par rapport à l'interprétation *\* whig +*, mais ne parviennent pas à surmonter d'autres difficultés tout aussi importantes. Dans un article particulièrement novateur, Donald Matheson recentre l'étude du journalisme sur les propriétés du discours journalistique. *\* More importantly, though, écrit-il, the kind of history that explains away changes in news discourse, that finds reasons outside the discourse, neglects what seem to me some of the most interesting questions of media history B how changes came about in the way meaning was created in the news story and how the news text related to the reality it set out to represent. Those questions can only be addressed by looking at news discourse itself +*<sup>24</sup>. Les nouvelles façons de présenter l'information apparues en Angleterre, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, semblent à ce point différentes que Matheson en arrive à la conclusion qu'elles marquent l'apparition du journalisme en tant que pratique discursive autonome. Il considère les formes de journalisme précédentes comme un *\* premodern news text +*. Selon lui, *\* by about 1920, a journalistic discourse has emerged, which allows the news to subsume these various voices under a universal, standard voice. The change went to the heart of journalism +*. Jean Chalaby adopte un point de vue semblable et soutient que le journalisme, en tant que technique de reportage, serait une invention anglo-américaine.<sup>25</sup>

Ces deux auteurs insistent sur les nouveautés introduites dans le journalisme anglo-américain entre 1820 et 1920 du point de vue de la collecte et du traitement des nouvelles, mais ne se posent pas explicitement la question du statut du journalisme avant cette époque. Nous aurions affaire, selon eux, à une sorte de journalisme pré-moderne, à un proto-journalisme. Cependant, si vraiment le journalisme est une invention du 19<sup>e</sup> siècle, qu'en est-il de pratiques discursives pourtant expressément

---

<sup>24</sup> D. Matheson, *\* The birth of news discourse : changes in news language in British newspapers, 1880-1930 +*, *Media, Culture and Society*, vol. 22, no 5 (2000), p. 558.

<sup>25</sup> *\* Journalism as an anglo-american invention : a comparison of the development of the French and Anglo-american journalism, 1830s-1920s +*, *European Journal of Communication*, vol.11, no 3 (1996), p. 303-326.

identifiées comme telles avant cette époque ? À la différence de l'historiographie \* whig +, ces auteurs écartent implicitement la notion de \* progrès + et se concentrent sur les propriétés discursives du journalisme. Toutefois, non seulement leur position ne résout pas le problème que posent les formes de journalisme antérieure au 19<sup>e</sup> siècle, elle l'accentue même dans la mesure où ces formes ne sont plus considérées comme relevant véritablement du journalisme. Nous passerions ainsi de Charybde en Scylla ? C'est-à-dire d'une explication téléologique qui, toutefois, n'écarte pas totalement les formes anciennes de journalisme à une forme fâcheuse de chronocentrisme, qui ne considère comme modèle légitime de journalisme que son expression contemporaine. Dans ce cas aussi, le concept de *paradigme journalistique* aide à sortir de l'impasse, puisqu'il permet de concevoir et de désigner comme telles des pratiques journalistiques totalement différentes.

En conclusion, il apparaît que le syntagme *paradigme journalistique* ne représente une nouveauté ni sur le plan terminologique ni sur le plan conceptuel. Toutefois, comparé à d'autres notions voisines, le concept semble remplir une fonction spécifique qui démontre sa pertinence théorique. Enfin, son utilité apparaît évidente dans la solution de problèmes historiographiques importants.

